



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 avril 2023 À 20h45**

Président de séance : VOUGNY Claire

Secrétaire : ADOUE Stéphane

Conseillers présents : DULAC Arnaud, CAZAUX Sylvie, PARMEGIANI Marie-Paule, LAFFORGUE Benoît, GOUZENNES Jeanne, LAMOURE Sylvie, DAVAND Sébastien, PELLIZZARI Didier.

ORDRE DU JOUR :

Affaire n°1 : Approbation des comptes des comptes administratifs 2022 de la commune et du café restaurant.

Affaire n°2 : Approbation des comptes de gestion 2022 pour la commune et le café restaurant.

Affaire n°3 : Votes des taux TFPB, TFPNB, THRS 2023

Affaire n°4 : Affectation des résultats 2022 pour la commune et le café restaurant.

Affaire n°5 : Vote des budgets 2023 pour la commune et le café restaurant.

Affaire n°6 : Contrôle d'accès pour les équipements sportifs.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR :

*Ouverture de la séance à 20h45 et présence des conseillers ci-dessus nommés.
Le quorum est atteint, l'assemblée approuve le PV de la séance du 02.03.2023.*

*Madame le Maire souhaite ajouter une affaire à l'ordre du jour, l'affaire n°7 : Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande.
Ajout de la délibération approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.*

Affaire n°1 : Approbation des comptes administratifs 2022 de la commune et du café restaurant.

Rapporteurs : Mr DULAC Arnaud,

Madame le Maire quitte l'assemblée, Monsieur DULAC Arnaud prend la parole et présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'année 2022 de la commune et du café restaurant.

Le conseil municipal, à l'unanimité via la délibération 2023_010 valide les comptes administratifs de la commune et du café restaurant.

Affaire n°2 : Approbation des comptes de gestion 2022 pour la commune et le café restaurant.

Rapporteur : Madame le Maire, Madame CAZAUX Sylvie,

Madame le Maire rejoint l'assemblée et accompagnée de Madame CAZAUX Sylvie, elles présentent les comptes de gestion 2022 de la commune et du café restaurant.

À l'unanimité, le conseil municipal valide les comptes de gestion 2022 de la commune et du café restaurant via les délibérations 2023_011 et 2023_012.

Affaire n°3 : Votes des taux TFPB, TFPNB, THRS 2023

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente les taux votés et appliqués en 2022 et propose au conseil municipal de les maintenir sur l'année 2023.



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorable au maintien des taux votés en 2022 pour l'année 2023, via la délibération n°2023_013b.

Affaire n°4 : Affectation des résultats 2022 pour la commune et le café restaurant.

Rapporteur : Madame le Maire,

Madame le Maire présente l'affectation des résultats 2022 pour la commune et le café restaurant. À l'unanimité, après avoir eu connaissance de ces éléments, le conseil municipal décide de valider l'affectation des résultats 2022 pour la commune et le café restaurant via les délibérations n°2023_014b et 2023_015b.

Affaire n°5 : Vote des budgets 2023 pour la commune et le café restaurant.

Rapporteur : Madame le Maire, Madame CAZAUX Sylvie,

Madame le Maire accompagnée de Madame CAZAUX Sylvie présentent à l'assemblée les budgets 2023 de la commune et du café restaurant.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les budgets 2023 de la commune et du café restaurant via la délibération n°2023_016.

Affaire n°6 : Contrôle d'accès pour les équipements sportifs.

Rapporteur : Madame le Maire,

Madame le Maire soumet à l'assemblée le projet d'installation d'un contrôle d'accès pour les équipements sportifs, elle présente également le devis de la société « MGP MATIC ».

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet et le devis présenté par Madame le Maire et sollicite l'aide du conseil départemental via la délibération 2023_018.

Affaire n°7 : Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande.

Rapporteur : Madame le Maire, Madame CAZAUX Sylvie,

Madame le Maire et Madame CAZAUX Sylvie présentent le groupe AFL et proposent à l'assemblée de valider l'adhésion de la commune via une participation de 2400.00€ au capital de l'AFL afin de financer le projet de réhabilitation de la mairie au taux le plus avantageux après études de plusieurs offres d'emprunt.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion au groupe AFL, le versement de la participation de 2400.00€ et autorise Madame le Maire et Madame CAZAUX Sylvie en tant que représentante suppléante à signer tout document concernant ce projet via la délibération n°2023_017.

Questions diverses et lecture du courrier

Fin de séance à 22h05.

Signature du président de séance :

Signature du secrétaire :